

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 juin 2016

Présents : Mmes Cabane, Séébold, Stewart

MM. Ader, Amat, Barbe, Bonnard, Bonnet, Breton, Calmettes, Sifantus.

Absents excusés : Mme Deltour, procuration à M. Ader.

Mme Dulac, procuration à Mme Séébold.

Absents : Mmes Norholm, Peyragrosse, Prévostel.

MM. Garnier, Hirn.

Secrétaire de séance : M. Calmettes.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016.

I. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT :

- mission géotechnique pour filière boues. Montant total : 7 932€.
- mission topographique pour filière boues. Montant total : 1 260€.

Ces deux missions ont pour objet la réalisation de travaux topographiques et géotechniques nécessités par les études d'implantation et de conception de la nouvelle filière boues.

- panneau tennis club : conception graphique d'un panneau à poser sur le club house. Montant : 180€.

I. URBANISME :

1. ZAC du Tribe :

Comme indiqué dans la convention celle-ci avait une durée limitée à 5 ans, soit jusqu'au 15 février 2012. Il faut entériner cette fin de convention par une délibération pour des raisons purement administratives. En effet, c'est désormais le règlement du PLU qui s'applique pour toutes les constructions sur le Tribe et le service instructeur a besoin de cette délibération.

VOTE : 13 POUR.

2. Bilan de la CTU :

Vous trouverez en pièce jointe le bilan de la CTU du 1^{er} trimestre 2016.

II. ELECTRIFICATION :

Arrivée de M. Hirn (19h23).

1. Transfert de la compétence investissement éclairage public :

Hérault Energies peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension de réseau).

Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage au coût réel déductions faites :

- Du FEDER.
- Aide Hérault Energies via son programme annuel.
- De la TVA récupérée par Hérault Energies en qualité de Maître d'ouvrage.

Une délibération est nécessaire pour transférer à Hérault Energies la compétence, autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence et autoriser M. le Maire à signer le P.V. de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

VOTE : 14 POUR.

III. C.C.G.P.S.L. :

REZO POUCE:

La CCGPSL a mis en place le dispositif REZO POUCE dans plusieurs communes. Elle nous a fourni la carte représentant les arrêts REZO POUCE qui ont été retenus ainsi que le listing du matériel qui sera nécessaire pour chaque arrêt, ainsi qu'un modèle d'arrêté municipal fourni par REZO POUCE à prendre par M. le Maire.

(La carte sera jointe à cette préparation).

L'arrêté pris par M. le Maire sera affiché en mairie et transmis à la Préfecture, la gendarmerie et la CCGPSL.

VOTE : 14 POUR.

III. QUESTIONS DIVERSES :

- Planning.
- Divers.